



Plan de relance social à Saint-Pierre-et-Miquelon : coût = 15 millions d'€ (+1,6% !)

Les sommes distribuées par la collectivité, en particuliers les 400 000 euros sous forme de chèques cadeaux pour environ 2400 personnes, permettent d'injecter du pouvoir d'achat. Mais ce sera loin d'être suffisant. D'abord, parce que ce n'est attribué qu'une seule fois et ensuite, parce que ça ne permet pas de compenser la différence de niveau de vie qui existe avec la métropole, soit environ 40 %.

C'est pourquoi il conviendrait de proposer des mesures structurelles et pérennes pour le bien vivre de tous les habitants.

Les effets positifs du plan de relance proposé par le Collectif :

- L'aide aux revenus des producteurs locaux permettra à chacun de vivre de son travail en réduisant le prix de vente,
- Aucun habitant de l'archipel n'aura un revenu mensuel net inférieur à 1500 euros.(RSA, handicapés, retraités, indépendants, etc.)
- Aucun travailleur de l'archipel n'aura un revenu mensuel net inférieur à 2000 euros.
- L'accès au logement sera facilité par les loyers modérés, des aides adaptées et des impôts fonciers proportionnés.
- La prise en charge totale du fret par l'Etat permettra une baisse correspondante des prix (*à la condition d'un contrôle des prix par l'Etat plus coercitif*).
- Enfin, l'indexation des revenus sur les prix motivera les pouvoirs publics pour engager des actions en faveur de la baisse des prix, et permettra à chaque habitant de pouvoir bien vivre à Saint-Pierre-et-Miquelon et donc, d'attirer des vocations et de nouveaux projets, de nouveaux habitants, une nouvelle dynamique.

Pour réaliser l'ensemble des mesures ci-dessous il conviendrait que l'Etat augmente sa participation de seulement 2 millions d'euros sur les 125,7 millions d'euros payés en 2018 soit, + 1,6% !

Le « Plan de relance » que le Collectif propose pour l'archipel :

1 – Encourager l'indépendance alimentaire en finançant, 80 % de l'investissement nécessaire (ce qui est quasiment la situation actuelle) et, par le biais d'un revenu de base, ou de la prime d'activité, prendre en charge une grande partie des revenus de tous les producteurs locaux pour permettre de produire à des prix comparables à ceux de la métropole. Objectif : aucun de ces producteurs n'aura un revenu mensuel inférieur à 2000 euros : **coût estimé = 1 million d'euros annuel.**

2 – Augmenter le pouvoir d'achat des salariés du secteur privé par le biais du revenu de base, ou par une augmentation de la prime d'activité pour éviter que la charge pèse sur les entreprises. Avec ces mesures, aucun salarié ne percevra moins de 2000 euros nets par mois : **coût estimé = 6 Millions d'euros annuels.**

3- Augmenter les retraites et les minima sociaux de telle manière qu'aucune personne majeure de l'archipel (hors étudiants), ne perçoivent moins de 1500 € nets par mois ; **coût estimé = 2 millions d'euros annuels.**

Ces mesures en faveur de l'amélioration du pouvoir d'achat et donc de la consommation, devront être assorties d'une indexation sur les prix pour ne pas se retrouver dans la même situation dans 20 ans.

4 – Créer un service du logement locatif pour :

- construire, ou acquérir, un minimum de 100 logements locatifs à loyers modérés (*maximum 10 € le m² meublé, 8 € le non meublé*),
- délivrer des permis de louer aux particuliers (*vérification de l'état sanitaire des logements, de son confort thermique, estimation du loyer moyen et des bases d'imposition*),
- Entretien des logements.

Coût de la mesure : investissement de 5 millions d'euros par an pendant 3 ans et un budget de fonctionnement de la structure et de l'entretien des locaux de **1 million d'euros annuel.**

note : le Maire de Saint-Pierre, Yannick CAMBRAY, membre du Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) a voté en faveur d'une préconisation pour multiplier par trois l'enveloppe du Fonds Exceptionnel d'Investissement (FEI) en la passant, dès 2021, de 110 millions à 330 millions d'euros par an, pendant 3 ans. ; « Se donner un nouveau cap – Rapport annuel sur l'état de la France en 2020 » (page 101 – préconisation n°5)

Cela va dans le bon sens et permettrait de financer ces logements à raison de 5 millions d'euros par an pour l'archipel, si les élus locaux font se choix !

Cette action en faveur du logement locatif devra être assortie :

- **pour les propriétaires**, d'une réforme de la fiscalité pour que les abattements fiscaux soient proportionnels à la modération des loyers. Si le niveau des loyers dépasse l'estimation réalisée par le service du logement, alors les abattements seront réduits.
- **pour les locataires**, la création d'une aide au logement basée sur les revenus et la composition de la famille (APL).

5 – Créer un service public du fret : pour éviter tout conflit d'intérêts et réduire le coût du fret à la charge des commerces et des entreprises et donc des consommateurs, il est indispensable de créer un service public du fret, associant l'Etat, les Collectivités (CT + mairies) et la Cacima.

C'est une des mesures essentielles pour faire baisser le prix des produits, car en supprimant des intermédiaires, on supprime l'addition des marges. Coût annuel supplémentaire = **5 millions d'Euros**

Facture totale = 15 millions d'euros par an,

C'est tout à fait possible lorsqu'on observe les dépenses de l'Etat pour l'archipel. Le budget 2020 fait état de 112,3 millions ! ***(page 427 projet de loi de finance 2020 pour l'Outre-mer)*** Cela peut paraître important. Mais en 2018, selon le même document, l'Etat a versé 125,7 millions d'euros à l'archipel, contre 112,3 en 2020, c'est-à-dire une variation qui dépasse les 13 millions d'euros. Un simple retour aux dépenses de 2018 permettrait de financer plus de 85 % de ce plan !

Ce plan a été envoyé au Président de la Collectivité, au maire de Saint-Pierre, au député, au sénateur et bien sûr au préfet de l'archipel, représentant de l'Etat.
